

## « Anne-Catherine LOISIER, Sénatrice de la Côte-d'Or, élue Vice-présidente du groupe d'études « Forêt et Filière bois » du Sénat »

25/03/2015

### **Anne-Catherine Loisier, Sénatrice de la Côte-d'Or, a été élue ce jour vice-présidente du groupe d'études « Forêt et Filière bois » du Sénat.**

A l'occasion de la constitution du bureau, la sénatrice a affirmé sa volonté de porter, avec détermination et énergie, des **initiatives concrètes** pour soutenir et développer l'immense atout que représentent nos forêts et la filière bois française.

**Vice-présidente du Parc régional du Morvan chargée de la forêt pendant 10 ans, Présidente de l'union Régionale des communes forestières de Bourgogne, Membre du bureau de la fédération nationale des communes forestières, du CA de l'ONF, la sénatrice possède une grande expertise des problématiques sylvicoles.**

**Elle n'a de cesse, depuis des années, de soutenir les acteurs locaux engagés avec responsabilité dans des démarches de qualités** (charte des travaux forestiers, pratiques sylvicoles favorables à l'environnement, kits pour franchissement des cours d'eau, ...).

Son action s'est toujours appuyée sur un partenariat et une large concertation avec les acteurs publics et privés (élus, Conseil départemental, Conseil régional, État, syndicats de propriétaires, entreprises de travaux forestiers, interprofession, ...).

Pour la Sénatrice, « *nous devons appréhender l'intérêt stratégique des ressources forestières en termes d'emplois de proximité, de développement économique local et de ressource durable. Je m'attacherai à ce que le groupe d'études travaille sur l'avenir de la filière tant dans son aspect «renouvellement des massifs forestiers » que dans sa dimension « valorisation de notre ressource «bois» par des entreprises locales ».*

A titre d'exemple, Anne-Catherine Loisier estime qu' « *il est urgent de stopper l'hémorragie de feuillus exportés qui nous reviennent sous forme de produits finis ».* Tout comme « *il faut mettre un terme aux projets de bois énergie surdimensionnés qui sont un non-sens environnemental et déstabilisent l'approvisionnement des filières ».*

Contact presse : Frédérique HENRY / Camille LOUIS  
01 42 34 21 18 / 01 42 34 30 58 - communication@uc.senat.fr  
Internet : [www.udi-uc-senat.fr](http://www.udi-uc-senat.fr)  
Twitter : [@UC\\_Senat](https://twitter.com/UC_Senat)  
Facebook : [SenateursJDIUC](https://www.facebook.com/SenateursJDIUC)